

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. YVES MORAINÉ**

**OBJET : Acquisition d'un immeuble sis 122 La Canebière à Marseille 13001.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de redynamisation du centre-ville de Marseille, le Département envisage d'acquérir des biens immobiliers situés dans ce secteur et d'y installer des bureaux et structures ayant des vocations différentes (culture, accueil de public, bureaux,...).

Dans cette perspective, a été étudiée l'acquisition d'un immeuble situé 122, La Canebière à Marseille 13001, propriété de la Métropole Aix-Marseille, où seraient accueillies des activités culturelles (activités musicales, maison du jazz, accueil d'artistes,...) ayant pour but de favoriser notamment l'attractivité touristique du Département et de contribuer ainsi au développement des loisirs sur le territoire.

Le bien dont il s'agit est un bâtiment d'une superficie de l'ordre de 390 m<sup>2</sup>, élevé de 4 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, en mauvais état et qui nécessitera des travaux de réhabilitation dans le cadre du projet départemental.

Le prix proposé par la Métropole correspond à la totalité des sommes qu'elle a versées lors de l'acquisition par voie de préemption soit 516 420 €lesquelles se décomposent comme suit :

- 500 000 €prix d'acquisition payé par la Métropole
- 10 000 €frais d'agence
- 6420 €frais notariés

Concernant le projet d'acquisition du bien par le Département, ce dernier, outre le prix ci-dessus, 516 420 € devra acquitter les frais de mutation, les émoluments et débours du notaire, lesquels, pour la présente transaction ne sont pas encore connus à ce jour.

Cet immeuble, compte tenu de sa localisation constitue une véritable opportunité pour le Département au titre de sa politique foncière qui a pour objectif de revaloriser ce secteur géographique en y développant entre autres des activités culturelles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL